



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

Au Bénin: Francis Dako
Coordonnateur régional de la CCPI pour l'Afrique
Tel: (+) 229 21 32 28 06
E-mail: dako@coalitionfortheicc.org

À New York: Tania Deigni
Assistant des programmes régionaux de la CCPI
Tel: (+) 1 646 465-8513
E-mail: deigni@coalitionfortheicc.org

À New York : Linda Gueye
Responsable de communication de la CCPI pour l'Afrique francophone
Tél: (+) 1 646 465 8516
gueye@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
1er juin 2011

La Coalition mondiale exhorte la Mauritanie à rejoindre la Cour pénale internationale

Pour la Coalition, l'adhésion au Statut de Rome devrait être une priorité pour mettre fin à l'impunité

Cotonou, Bénin / New York, États-Unis - La Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau mondial de plus de 2.500 organisations non-gouvernementales et de la société civile présente dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale (CPI), juste, efficace et indépendante - a appelé la Mauritanie à adopter un nouveau système de justice internationale et à promouvoir l'état de droit en adhérant au Statut de Rome.

La Coalition a choisi la Mauritanie comme pays cible de sa Campagne de ratification universelle pour juin 2011, une campagne lancée chaque mois visant à encourager les pays à rejoindre le Statut de Rome - le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Dans une lettre datée du 1er juin 2011 au président mauritanien S.E. Mohamed Ould Abdel Aziz, la Coalition a exhorté le gouvernement de la Mauritanie à faire de l'adhésion au Statut de Rome une priorité. Le Statut est entré en vigueur en juillet 2002 et bénéficie désormais du soutien de plus de la moitié des nations du monde. Avec la récente adhésion de la Grenade le 19 mai 2011, 115 États ont ratifié ou adhéré au traité, et 139 en sont signataires.

La Coalition a encouragé la Mauritanie à engager des discussions sérieuses et réaliser des avancées permettant d'adhérer au Statut de Rome. Le gouvernement de la Mauritanie a récemment réaffirmé au Conseil des droits de l'homme qu'il continuerait à travailler pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Conformément aux engagements du gouvernement, et étant donné que le Statut de Rome est un important outil de protection des droits de l'homme et de promotion de l'état de droit, la Coalition a exhorté le président Aziz à assurer un traitement rapide du dossier d'adhésion par la Mauritanie.

« Le récent Printemps arabe témoigne de la volonté du peuple de promouvoir les principes de démocratie et d'assurer la responsabilité pour les violations des droits de l'homme », a souligné Francis Dako, coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique. « Nous exhortons le gouvernement de la Mauritanie à saisir cette dynamique actuelle et faire de l'engagement de la Mauritanie à la justice internationale et au respect des droits de l'homme une réalité en adhérant au Statut de Rome. »

L'adhésion de la Mauritanie au Statut de Rome contribuera à renforcer la présence africaine à la CPI. De plus, en adhérant au Statut de Rome et en adoptant le principe de complémentarité, la Mauritanie aura l'occasion d'exercer en priorité sa compétence sur les crimes qui pourraient relever de la compétence de la CPI.

« Nous espérons que le gouvernement mauritanien se joindra aux autres gouvernements d'Afrique du Nord en pleine réforme qui ont pris l'engagement de ratifier le Statut de Rome de la CPI », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition. « Un tel engagement sert l'objectif de mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus graves en droit international, crimes qui continuent d'affliger non seulement l'Afrique du Nord mais également toutes les régions du monde », a-t-il ajouté.

En tant qu'État partie, la Mauritanie serait en mesure de participer activement à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent d'importantes décisions concernant l'administration de la Cour, y compris l'élection des juges et des procureurs. En décembre 2011, six nouveaux juges, un nouveau procureur en chef et d'autres responsables de la Cour seront élus. La date limite pour la nomination des candidats à ces postes importants est actuellement le 2 septembre 2011. Si la Mauritanie adhère au traité à cette date, toute nomination de juge devient valide.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 115 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 15 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la

CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org

###